
Le Directeur
MS/FM - 08/18-06

ANNEE SCOLAIRE 2018/2019
LYCEE
Informations 1^{er} trimestre

RENTREE DES CLASSES

Pour tous les élèves, la rentrée des classes est fixée au lundi 3 septembre 2018 à 08H00.

Dispositions spéciales pour la rentrée des lycéens :

- les cours d'option se déroulant durant la pause méridienne débutent dès le premier jour,
- les cours d'option de 16H50 à 17H45 seront assurés à compter du mardi 04 septembre 2018.

Nous rappelons l'importance de l'agenda. L'élève y inscrira ses devoirs et leçons.

Par ailleurs, le jour de la rentrée, chaque élève de Seconde se verra remettre un carnet de liaison, document qu'il devra toujours avoir en sa possession.

Messe de rentrée :

Toute la communauté éducative (parents, élèves, personnel de l'établissement) est invitée à participer à la célébration eucharistique de rentrée qui aura lieu à Saint-Pierre Chanel le **vendredi 14 septembre 2018 à 13H00.**

HORAIRES DES COURS

MATIN

de 08 h 00 à 08 h 55
de 09 h 00 à 09 h 55
de 10 h 05 à 11 h 00
de 11 h 05 à 12 h 00

APRES-MIDI

de 13 h 45 à 14 h 40
de 14 h 45 à 15 h 40
de 15 h 50 à 16 h 45

Les demi-pensionnaires restent dans l'établissement de 08 H 00 jusqu'à la fin des cours de la journée. Les externes quittent obligatoirement l'établissement entre 12 H 00 et 13 H 30. Certaines classes pourront avoir cours de 12 H 05 à 12 H 55 ou de 12 H 55 à 13 H 40 et de 16 H 50 à 17 H 45.

Par ailleurs, des séances de soutien pourront être proposées durant la pause méridienne.

Il n'y a pas de cours les mercredi après-midi et samedi matin.

ABSENCES - RETARDS

Il est rappelé que les horaires de présence sont impératifs pour tous les élèves. Tout élève arrivant en retard doit présenter sa carte code-barres à l'accueil.

En cas d'absence d'un élève, les parents sont tenus d'avertir immédiatement l'établissement. A son retour, l'élève lycéen doit se présenter au bureau de la Vie Scolaire **avec un mot de ses parents, avant d'intégrer les cours.**

Toutes les informations émanant des parents par messagerie électronique et concernant les absences de leur enfant, les autorisations de sorties, les déclarations pour enfant malade, sont à adresser directement à l'adresse électronique de la Vie Scolaire (dont le responsable est M. BLANCA) soit : viescolaire@saintpierrechanel.fr

NOTES ET RESULTATS SCOLAIRES

Toutes les notes (interrogations, devoirs, contrôles...) seront inscrites par les professeurs sur le site : ecoledirecte.com consultable à compter du lundi 17 septembre 2018. **Il est demandé aux parents de consulter régulièrement les notes de leur enfant.** Attention, les codes d'accès des parents sont différents de ceux des enfants. En effet, certaines informations sont transmises uniquement par le biais du compte « parents ».

INFORMATIONS DIVERSES

1. OBJETS PERSONNELS

Ne permettez pas à vos enfants d'apporter au lycée d'importantes sommes d'argent ou des objets de valeur. L'établissement ne saurait être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol.

Les élèves doivent absolument garder sur eux leur portefeuille, porte-monnaie, montre et pièces d'identité. Pendant les cours d'E.P.S., pour plus de sécurité, tous les objets de valeur doivent être déposés auprès des professeurs. Une armoire fermant à clé est prévue à cet effet au gymnase. Il est conseillé de marquer les vêtements du nom de leur propriétaire.

L'utilisation du téléphone portable est tolérée sur les cours de récréation mais en aucun cas à l'intérieur des bâtiments où il doit rester éteint.

2. SECURITE

Un système de vidéosurveillance contrôle les entrées et sorties principales de l'établissement ainsi que les endroits stratégiques tels que entrée de self, entrée du CDI, étagères de dépôt des sacs... Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser auprès du responsable de la Vie Scolaire.

3. TENUE D'EDUCATION PHYSIQUE

Tous les élèves doivent se procurer une tenue d'éducation physique.

Des chaussures de sport adaptées à la pratique sportive et assurant tenue et adhérence sont obligatoires pour des raisons de sécurité.

4. CYCLES ET CYCLOMOTEURS

Les élèves se rendant à Saint-Pierre Chanel à bicyclette doivent déposer leur engin aux endroits réservés à cet effet. Parents, vérifiez l'état de fonctionnement des vélos... et recommandez la prudence à vos enfants, surtout à la sortie des classes.

Les élèves cyclistes ou motorisés doivent entrer par la Place aux Fleurs et la Rue des Roses. L'usage d'un anti-vol est impératif.

5. TRANSPORTS

Pour tous renseignements, veuillez vous adresser à Madame MAURIN à l'Accueil.

Les horaires des cars d'écoliers seront probablement publiés dans la presse. Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de la Compagnie assurant les transports.

6. BOURSES

Les demandes de bourses nationales Lycée se font en Janvier 2019 pour l'année scolaire suivante 2019/2020. Les dossiers sont à retirer auprès de Madame MULLER, au service Comptabilité.

7. ASSURANCE

L'établissement a souscrit une assurance scolaire auprès de la Mutuelle Saint-Christophe qui couvre automatiquement tous les élèves pour les dommages corporels et matériels qu'ils subissent (optiques, dentaires). Cette assurance est incluse dans les frais de scolarité.

8. A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)

Un accueil sera assuré par l'Association des Parents d'Elèves le lundi 3 septembre 2018 avant 08H00 devant l'établissement.

La cotisation de l'APEL de 18 € apparaîtra soit sur la facture annuelle (en cas de prélèvement) soit sur la facture du 1^{er} trimestre.

Si un autre enfant fréquente un autre établissement privé, cette cotisation n'est à payer qu'à un seul endroit.

Au cas où vous ne souhaiteriez pas faire partie de l'APEL, veuillez le signaler par écrit. Merci de déposer votre courrier à l'Economat avant le lundi 10 septembre 2018. Après cette date, aucune facture ne pourra plus être rectifiée. Les non-adhérents ne pourront pas bénéficier des services offerts par l'APEL (bourses aux livres...).

Tous les parents seront les bienvenus à l'Assemblée Générale de l'APEL le **vendredi 21 septembre 2018 à 20H** à Saint-Pierre Chanel en salle Marc Glaude.

9. MANUELS SCOLAIRES DU LYCEE

Les élèves qui ont commandé leurs livres par l'intermédiaire de l'A.P.E.L. sont invités à les retirer chez « Cultura » avant le 30 septembre 2018.

10. VOISINAGE

A la suite de différentes plaintes, nous demandons à tous les parents de veiller à ce que leurs enfants n'empruntent pas des voies privées et ne se rassemblent pas dans les entrées d'immeubles aux alentours de l'établissement. La responsabilité des parents peut être engagée en cas de désordre ou dégradation.

Il est aussi demandé expressément aux parents (et élèves) de ne pas s'engager avec leur voiture dans la rue (impasse) des Roses.

11. DEMI-PENSION et TARIFS

Pour éviter les dérives constatées depuis quelques temps, lesquelles deviennent préjudiciables au bon fonctionnement du service de la demi-pension, il est rappelé la règle en vigueur à Saint-Pierre Chanel : **l'élève est demi-pensionnaire ou externe, et ce pour l'année scolaire complète**. Le repas occasionnel doit rester l'exception, sur présentation d'un courrier justificatif des parents.

| Contribution familiale pour l'année | 725 € au lycée |
|--|--|
| Demi-pension pour l'année | 979,00 € pour 4 repas / semaine 750,00 € pour 3 repas / semaine 506,00 € pour 2 repas / semaine 261,00 € pour 1 repas / semaine |
| Repas occasionnel | 7,00 € |

Rappel : en début d'année scolaire, lors des choix définitifs du nombre de jours de demi-pension de votre enfant, il vous sera possible de créditer sa carte de self d'un montant de 40€ ou 80€ pour bénéficier de suppléments. Cette somme sera portée sur la facture annuelle ou trimestrielle.

Pour toute demande concernant la facturation ou les frais de demi-pension, vous pouvez adresser un mail à :

economat@saintpierrechanel.fr

12. VISITES, DEPLACEMENTS ...

Toutes les sorties scolaires sont à l'initiative des professeurs. Ces activités entraînent des frais de déplacements, d'entrées de musées, ... Les parents qui ont des difficultés s'adresseront à l'organisateur, afin qu'une solution puisse être trouvée.

13. TRAVAIL PERSONNEL

Tous les lycéens peuvent rester dans l'établissement au delà des cours pour y faire du travail personnel ou en groupe. Ils ont également la possibilité d'accéder au CDI jusqu'à 17H45.

14. INFIRMERIE

Il s'agit d'un service scolaire pour pallier les premiers soins d'urgence (accident...) mais aussi effectuer de la prévention (lutte contre le tabagisme...). Un élève malade sera renvoyé chez lui. **Merci de ne pas envoyer d'enfant malade à l'établissement.**

15. COVOITURAGE

L'APEL dispose d'un fichier des parents intéressés par le covoiturage.

Si vous souhaitez vous inscrire, merci de consulter le site de l'APEL www.apel-spc.fr ou de prendre contact par mail à l'adresse suivante : president@apel-spc.fr

16. FORUM DES METIERS

Parents, nous avons besoin de vous. Afin de faire découvrir aux jeunes de notre établissement un maximum de métiers, nous vous invitons à venir parler du vôtre **le samedi 26 janvier 2019 de 09H00 à 12H30.**

Si vous souhaitez nous aider, contactez l'APEL par mail à l'adresse suivante : president@apel-spc.fr

17. PARENTS CORRESPONDANTS

Si vous souhaitez être parent correspondant merci de consulter le site de l'APEL www.apel-spc.fr ou de prendre contact avec l'APEL par mail : president@apel-spc.fr

18. REUNION PARENTS-EQUIPE PEDAGOGIQUE

- Réunion Parents-Professeurs principaux :

Classes de Seconde : le mardi 18 septembre 2018 à 17H15

- Rencontres individuelles Parents-Equipe pédagogique :

Classes de Première : le vendredi 09 novembre 2018 à 17H15

Classes de Terminale : le jeudi 15 novembre 2018 à 17H15

Classes de Seconde : le lundi 12 novembre 2018 à 17H15 ou le mardi 13 novembre 2018 à 17H15 (répartition des classes communiquée ultérieurement)

19. CULTURE RELIGIEUSE ET VIE CHRETIENNE

Tous les élèves de l'établissement assistent à une heure hebdomadaire obligatoire de culture religieuse, prévue dans leur emploi du temps. Par ailleurs, des propositions sont faites aux élèves pour les aider à grandir dans la Foi. Ainsi, des rencontres à l'aumônerie permettent aux confirmés et à ceux qui sont intéressés des discussions sur des thèmes choisis par les élèves ainsi qu'un approfondissement de la Foi.

Parents, vous avez vous aussi un rôle dans le projet chrétien de notre l'établissement : venez rejoindre l'équipe pastorale composée de professeurs et de parents d'élèves pour accompagner les jeunes dans la Foi.

20. EXAMENS BLANCS

Deux sessions sont organisées :

- l'une du mercredi 19 décembre 2018 au vendredi 21 décembre 2018 inclus
- l'autre du mercredi 03 avril 2019 au vendredi 05 avril 2019 inclus.

Attention : lors de ces sessions, des épreuves auront lieu l'après-midi du mercredi 19 décembre 2018 et du mercredi 03 avril 2019.

21. INSCRIPTIONS rentrée 2019/2020

Les inscriptions pour les nouveaux élèves seront ouvertes :

- à compter du mardi 06 novembre 2018 pour l'entrée en 6^e
- à compter du mardi 08 janvier 2019 pour l'entrée dans les autres niveaux.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

(à titre indicatif, des modifications peuvent survenir)

| | |
|----------------------------------|---|
| <u>TOUSSAINT :</u> | du vendredi 19 octobre 2018 après la classe au lundi 05 novembre 2018 au matin. |
| <u>NOEL :</u> | du vendredi 21 décembre 2018 après la classe au lundi 07 Janvier 2019 au matin. |
| <u>HIVER :</u> | du vendredi 08 février 2019 après la classe au lundi 25 février 2019 au matin. |
| <u>PRINTEMPS :</u> | du vendredi 05 avril 2019 après la classe au mardi 23 avril 2019 au matin. |
| <u>ASCENSION (pont) :</u> | du mercredi 29 mai 2019 après la classe au lundi 03 juin 2019 au matin. |
| <u>ETE :</u> | Les vacances d'été débuteront le vendredi 05 Juillet 2019 après la classe. |

M. STEIMETZ
Chef d'Etablissement